



Conseil municipal d'Ottawa

Procès-verbal

N° de la réunion : 67

Date : le 22 octobre 2025

Heure : 10 h

Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Mark Sutcliffe, maire, Matt Luloff, conseiller , Laura Dudas, conseillère, David Hill, conseiller, Cathy Curry, conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Glen Gower, conseiller , Theresa Kavanagh, conseillère, Laine Johnson, conseillère, Sean Devine, conseiller, Jessica Bradley, conseillère, Tim Tierney, conseiller, Stéphanie Plante, conseillère, Rawlson King, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Jeff Leiper, conseiller, Riley Brockington, conseiller, Shawn Menard, conseiller, Marty Carr, conseillère, Isabelle Skalski, conseillère, David Brown, conseiller, Allan Hubley, conseiller, Wilson Lo, conseiller

Absents: Catherine Kitts, conseillère, Steve Desroches, conseiller

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 22 octobre 2025 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa. Le maire Mark Sutcliffe préside la réunion dans la salle du Conseil; certains membres y participent en personne, et les autres, à distance sur Zoom.

Le maire Sutcliffe invite les membres du Conseil à prendre un moment de réflexion.

2. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention du public

Les avis et renseignements concernant la réunion sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation

simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

3. Hymne national

L. Dudas, conseillère

L'hymne national a été interprété par St. Matthew High School Senior Band.

4. Annonces/ activités cérémoniales

4.1 Lancement de la campagne Centraide du personnel de la Ville d'Ottawa 2025

Le maire Sutcliffe annonce le lancement de la campagne Centraide des employés de la Ville d'Ottawa 2024. Il est accompagné de Dennise Taylor-Gilhen de Centraide Ottawa, de la conseillère Laura Dudas, coprésidente honoraire de la campagne, et de Dan Chenier, coprésident de la campagne.

5. Appel nominal

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de la conseillère C. Kitts et le conseiller S. Desroches.

6. Adoption de procès-verbaux

6.1 Procès-verbal 66 de la réunion du Conseil municipal du 8 octobre.

Adopté

6.2 Procès-verbal confidentiel 66 de la réunion du Conseil municipal du 8 octobre 2025

Adopté

7. Déclarations d'intérêts, y compris celles découlant de réunions antérieures

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

8. Communications

8.1 Communications de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

La Ville a reçu les communications de l'AMO.

8.2 Réponses aux demandes de renseignements

8.2.1 OCC-2025-04 - Inondation par ruissellement – Avenues Fisher et Kingston et Ferme expérimentale

8.2.2 OCC-2025-10 - Nouvelles procédures de sécurité à l'hôtel de ville

8.2.3 OCC-2025-14 - Examen des restrictions imposées aux auto-écoles dans les limites de la Ville

9. Absences

La conseillère C. Kitts et le conseiller S. Desroches ont indiqués qu'ils seraient absents de la réunion du Conseil municipal du 22 octobre 2025.

10. Motion portant présentation de rapports

Motion n° **2025-67-01**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que le rapport no 26A du Comité du patrimoine bâti, rapport no 18 du Comité des services communautaires, rapport no 19 du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence, rapport no 28 du Comité des finances et des services organisationnels et les rapports de la greffière municipale intitulé « Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du Conseil pour la période se terminant le 17 octobre 2025 » et « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 8 octobre 2025 » soient reçus et examinés.

Adopté

11. Greffière municipale

11.1 Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du Conseil pour la période se terminant le 17 octobre 2025

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0120 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

Reçu

12. Rapport no 26A du Comité du patrimoine bâti

12.1 Désignation de l'ancienne Maison Ellis, située au 2400, rue Bank, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0030 - Gloucester-Southgate (quartier 10)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil publie un avis d'intention de désigner la propriété située au 2400, rue Bank en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de la valeur de patrimoine cultu-rel présentée en pièce jointe comme document 5.

Motion n° **2025-67-02**

Proposée par R. King

Appuyée par J. Bradley

ATTENDU QUE le personnel a rencontré le propriétaire le 16 octobre 2025; et

ATTENDU QUE le propriétaire et ses représentants ont transmis au personnel de nouveaux renseignements sur la maison Ellis, située au 2400, rue Bank, qui pourraient avoir une incidence sur la publication de l'avis d'intention de désigner le bien aux termes de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario; et

ATTENDU QU'au vu de ces nouveaux renseignements, le personnel a besoin de plus de temps pour déterminer si la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel proposée doit être modifiée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal :

- 1. renvoie le rapport ACS2025-PDB-RHU-0030 au Comité du patrimoine bâti d'ici la fin du premier trimestre de 2026;**
- 2. permette au personnel d'ajouter, au besoin, une version révisée de son rapport et des documents justificatifs à**

distribuer avec l'ordre du jour de la réunion, avec préavis adéquat.

Adopté

12.2 Évaluation de la faisabilité du district de conservation du patrimoine de la rue Wellington Ouest à Hintonburg

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0044 - Kitchissippi (quartier 15)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil :

1. **Prenne connaissance, à titre informatif, de l'évaluation de la faisabilité du district de conservation du patrimoine de la rue Wellington Ouest à Hintonburg, comme le stipule le rapport ACS2024-PDB-RHU-0046 et jointe à la présente en tant que document 1;**
2. **Demande au personnel de la Planification du patrimoine de ne pas mener une étude sur le district de conservation du patrimoine et de ne pas préparer de plan du district de conservation du patrimoine de la rue Wellington Ouest à Hintonburg;**
3. **Demande au personnel de la Planification du patrimoine d'évaluer la liste des propriétés figurant dans le présent rapport en tant que document 3 et devant être désignées en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, en consultation avec la Hintonburg Community Association et les différents propriétaires concernés;**
4. **Demande au personnel de la Planification du patrimoine de collaborer avec les représentants de la Hintonburg Community Association, les résidents de Hintonburg et le conseiller du quartier 15 à l'examen des possibilités d'installations ou de programmes d'interprétation liés à l'histoire et à la valeur patrimoniale de Hintonburg.**

Adopté

13. Rapport no 19 du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence

13.1 Rapport annuel 2024 sur les services d'appel au 9-1-1

Dossier : ACS-2025-EPS-PSS-0002 – À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil prenne acte du rapport annuel 2024 sur les services d'appel au 9-1-1.

Adopté

13.2 Examen de réglementation relative aux paysagistes

Dossier : ACS2025-EPS-PPD-0004 – À l'échelle de la ville

Instruction au personnel (D. Hill, conseiller)

Qu'il soit demandé au personnel des Services de protection et d'urgence de présenter au Conseil et au Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence, d'ici le quatrième trimestre de 2027, un rapport sur l'état actuel du programme municipal de permis de paysagiste effectuant des aménagements paysagers faits de matériaux durs (p. ex. efficacité, taux de conformité) et d'y inclure tout renseignement relatif à l'instauration du nouveau permis par les Services des règlements municipaux.

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve les modifications au Règlement sur la délivrance de permis (no 2002-189, tel que modifié) pour établir une réglementation sur la délivrance de permis aux entrepreneurs paysagistes qui effectuent des aménagements paysagers faits de matériaux durs (entrepreneurs en paysagement minéralisé), telles que décrites dans le présent rapport et sous la forme générale énoncée dans le document 1.

Adoptées avec la dissidence de la conseillère Skalski.

Adopté

13.3 Motion – R. Brockington, conseiller – Appui à l'établissement d'une administration nationale des incendies

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0115 – À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité, telle(s) que modifiée(s)

Que le Conseil municipal :

- 1. manifeste son appui à l'établissement au sein de Sécurité publique Canada d'une administration nationale des incendies, un mécanisme qui serait conçu en collaboration avec les chefs des services d'incendie du Canada et dont le quartier général se trouverait à Ottawa ; et**
- 2. demande à la greffière municipale de transmettre la présente motion à l'honorable Gary Anandasangaree, ministre fédéral de la Sécurité publique, au nom du Conseil municipal.**

Adopté

14. Rapport no 28 du Comité des finances et des services organisationnels

14.1 Demande de subvention pour le réaménagement d'une friche industrielle au 100, avenue Argyle

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0058 – Somerset (quartier 14)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil municipal:

- 1. Approuve la demande de subvention de Clarport Artefact Investments inc. (à qui appartient la propriété sise au 100, avenue Argyle) au titre du Plan d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles (2015), ladite subvention ne devant pas excéder 615 911 \$ et s'échelonnant sur un maximum de 20 ans d'aménagement, sous réserve de l'établissement d'un accord de subvention pour le réaménagement d'une friche industrielle et de la conformité aux modalités de cet accord;**
- 2. Délègue à la directrice générale des Services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment le pouvoir de signer un accord de subvention pour le réaménagement d'une friche industrielle avec Clarport Artefact Investments inc., cet**

accord établissant les modalités qui régiront le versement de la subvention visant le réaménagement de la propriété sise au 100, avenue Argyle, à la satisfaction de la directrice générale des Services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment, de l'avocat général de la Ville et de la cheffe des finances.

Adopté

14.2 Ajustement des limites de la Zone d'amélioration commerciale du centre-ville

Dossier : ACS2025-SI-ED-0011 – Somerset (quartier 14)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil:

1. Désigne le secteur décrit dans le document 1 comme étant une zone d'amélioration commerciale élargie, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*
2. Autorise la greffière municipale à publier un avis de l'intention du Conseil d'adopter un règlement municipal modifiant les limites actuelles de la zone d'amélioration commerciale, comme le décrit le document 1, conformément à l'article 210 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*
3. Autorise la greffière municipale à rédiger le texte d'un règlement municipal désignant le secteur décrit au document 1 comme zone d'amélioration commerciale élargie, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*
4. Adopte le règlement municipal susmentionné, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, à condition que la greffière municipale reçoive des réponses favorables à l'avis mentionné à la recommandation 2, au sujet de l'intention d'adopter un règlement municipal élargissant les limites de la zone d'amélioration commerciale.

Adopté

14.3 Plan d'améliorations communautaires intégré d'Orléans Demande d'Amir Mourad Sadek visant les 4405-4409, chemin Innes

Dossier : ACS2025-SI-ED-0010 – Orléans-Est-Cumberland (quartier 1)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil:

1. **Approuve la demande de subvention présentée par Amir Mourad Sadek dans le cadre du Plan d'améliorations communautaires intégré d'Orléans et visant les 4405-4409, chemin Innes à Orléans. Le montant total estimé des subventions annuelles versées sur une période maximale de dix ans s'élève à 338 253,00 \$, sous réserve de la conclusion d'un accord en vertu du Plan d'améliorations communautaires et du respect de ses conditions générales et**
2. **Délègue au directeur général de la Direction générale des initiatives stratégiques le pouvoir de conclure un accord en vertu du Plan d'améliorations communautaires intégré d'Orléans avec Amir Mourad Sadek déterminant les modalités régissant le versement d'une subvention en vue du réaménagement des 4405-4409, chemin Innes à Orléans, à la satisfaction du directeur général de Direction générale des initiatives stratégiques, de l'avocat général et du chef des finances.**

Adopté

14.4 Renouvellement de bail du Club de voile de Nepean – 3259, avenue Carling

Dossier : ACS2025-SI-HSI-0021 – Baie (quartier 7)

Recommandation(s) du Comité telles que modifiées

Que le Conseil municipal:

1. **Approuve les conditions de base d'un contrat de location à revenu d'une durée de 15 ans avec le Club de voile de Nepean, pour l'utilisation continue de certains terrains situés au 3259, avenue Carling, un bien-fonds illustré dans le document 1 ci-joint, pour un montant total de 4 784 929,21\$, TVH en sus, pour**

une période commençant le 1er novembre 2025 et se terminant le 31 octobre 2040

2. **Délègue à la directrice par intérim de Solutions de logement et Investissements le pouvoir de négocier et de conclure avec le Club de voile de Nepean, de signer, de modifier et de mettre en œuvre un contrat de location conformément aux modalités énoncées dans l'offre de location ci-jointe en tant que document 2 et**
3. **Délègue au directeur d'Exploitation des installations le pouvoir de modifier le Règlement no 2025-251 de manière à permettre le stationnement au 3259, avenue Carling entre 23 h et 5 h, exclusivement à l'usage des membres du Club de voile de Nepean, sous réserve des modalités décrites dans le présent rapport.**

Adopté

14.5 Stratégie de recrutement et de maintien en poste de fournisseurs de soins primaires

Dossier : ACS2025-SI-SPO-0003 – À l'échelle de la ville

Instruction au personnel (I. Skalski, conseillère)

À la page 16 du rapport, dans la section relative à la mesure 9 (collaborer avec Santé publique Ottawa pour trouver des moyens d'améliorer l'accès des résidents aux soins primaires), il est question des trois équipes Santé Ontario (ESO) de la Ville.

Or, la majeure partie du quartier Osgoode relève d'une quatrième équipe, l'ESO du Grand Fleuve, située à Cornwall.

Dans le cadre de la stratégie globale, le personnel doit inclure l'ESO du Grand Fleuve dans les mesures portant sur la collaboration avec les équipes Santé Ontario.

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve la Stratégie des soins primaires décrite dans le présent rapport.

Adopté en version modifiée

Motion n° **2025-67-03**

Proposée par S. Plante

Appuyée par M. Sutcliffe

ATTENDU QU’Ottawa est une Ville bilingue comptant une population francophone élevée qui est unique en Ontario;

ATTENDU QUE l’accès aux soins de santé dans une langue officielle est une question de qualité de la santé, de sécurité du patient et de bien-être de la communauté;

ATTENDU QUE la mesure 3 de la Stratégie de recrutement et de maintien en poste des fournisseurs de soins primaires propose de plaider auprès du gouvernement provincial en vue d’effectuer des modifications de politique qui élimineront les obstacles au recrutement de médecins à Ottawa;

ATTENDU QUE permettre à des médecins francophones formés à l’étranger de commencer à exercer à Ottawa dès l’obtention de leur diplôme à partir du Programme Préparation à la pratique médicale de l’Ontario n’étendrait pas seulement la capacité, mais améliorerait également la diversité culturelle et linguistique de l’effectif des soins primaires, ce qui peut renforcer la confiance et améliorer la relation médecin-patient dans notre population francophone; et

ATTENDU QUE le Programme Préparation à la pratique médicale de l’Ontario exige que les diplômés effectuent un retour de service de trois ans dans une communauté rurale aux besoins élevés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la mesure 3 de la Stratégie de recrutement et de maintien en poste des fournisseurs de soins primaires soit modifiée pour inclure un plaidoyer auprès du ministère de la Santé afin de permettre à des médecins francophones formés à l’étranger qui ont suivi le Programme Préparation à la pratique médicale de l’Ontario d’être autorisés à exécuter leur accord de retour en service dans la Ville d’Ottawa.

Adopté

14.6 Motion - Gower - Demande d’offres pour l’aménagement d’un carrefour de santé au 1655, che-min Maple Grove

Dossier : ACS2025-SI-HSI-0017

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil demande au personnel :

1. **de lancer une demande d’offres pour l’aménagement d’un carrefour de santé au nord du terrain municipal situé au 1655, chemin Maple Grove;**
2. **qu’avant le lancement de cette demande, de morceler le terrain et d’en réserver une partie suffisamment grande et bien située pour accueillir le carrefour de santé, soit une portion de 7 à 8 acres qui sera clairement séparée et incluse dans la documentation relative à la demande d’offres;**
3. **de s’engager à collaborer avec le promoteur retenu pour modifier le Règlement de zonage afin de changer le zonage de la parcelle désignée en vue de permettre l’utilisation prévue, à savoir un car-refour de santé, en veillant à ce que le zonage du terrain soit le bon;**
4. **de compenser tous les coûts engagés par la Ville pour le morcellement et le nouveau zonage du terrain visé par les fonds prove-nant de la vente éventuelle de la propriété; et**
5. **de rendre compte au Conseil des résultats de la demande d’offres et formule des recommandations sur les prochaines étapes de l’aménagement du carrefour de santé d’ici le deuxième trimestre de 2026.**

Adopté

15. **Ordre du jour pour approbation en bloc**

15.1 **Rapport no 28 du Comité des finances et des services organisationnels**

15.1.1 **Impôts fonciers irrécouvrables en vertu de l’article 354 de la Loi de 2001 sur les municipalités**

Dossier : ACS2025-FCS-REV-0006 – À l’échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil:

1. **Approuve la radiation des taxes municipales et scolaires totalisant 322 416 \$ du rôle d'imposition, en vertu de l'article 354 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, y compris tous les frais et intérêts connexes, pour ce qui est des propriétés inscrites dans le document 1. La Ville a des fonds alloués à ces radiations dans le compte de remises d'impôts.**
2. **Approuve l'acquisition des propriétés ayant pour désignations municipales 0, place Lenore et 1029, rue Penelope, et ajouter ces deux propriétés à la liste des biens immobiliers de la Ville.**

Adopté

15.1.2 Rapport Général sur les Services juridiques pour la période du 1 janvier au 30 juin 2025

Dossier : ACS2025-LEG-GEN-0003 – À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil reçoive, à titre d'information, ce rapport.

Adopté

15.2 **Greffière municipal – Résumé des observations orales et écrites du public**

15.2.1 Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 8 octobre 2025

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0119 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 8 octobre 2025 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de document 1.

Adopté

16. Points à huis clos

Le Conseil se prononce à huis clos à 10 h 34.

Séance à huis clos**Réunion du Conseil (séance publique)**

La séance publique reprend à 11 h 12.

À la reprise de la séance publique, le maire Sutcliffe explique que le Conseil s'est réuni à huis clos, conformément au Règlement de procédure (no 2025-100), plus précisément aux dispositions suivantes :

- l'alinéa 13 (1)c) Acquisition ou disposition projetée ou en cours d'un bien-fonds par la municipalité, et à l'alinéa 13 (1)j) Une position, un projet, une ligne de conduite, une norme ou une instruction devant être observés par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d'une négociation actuelle ou éventuelle, pour entendre un compte rendu sur la Mise à jour sur l'Acquisition potentielle de propriétés.

Aucun vote n'a eu lieu à huis clos, sauf sur les motions de procédure et les instructions au personnel.

Motion n° **2025-67-04**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal entende à huis clos un compte rendu sur la Mises à jour sur l'Acquisition potentielle de propriétés, conformément au Règlement de procédure (no 2025-100), l'alinéa 13(1)c) – Acquisition ou disposition projetée ou en cours d'un bien-fonds par la municipalité; et à l'alinéa 13(1)j) – Une position, un projet, une ligne de conduite, une norme ou une instruction devant être observés par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d'une négociation actuelle ou éventuelle. Par conséquent, les discussions ne seront pas rendues publiques.

Adopté

16.1 Acquisition potentielle de propriétés – Mise à jour

Étude à huis clos conformément au Règlement de procédure (no 2025-100), plus précisément à l’alinéa 13(1)c) – Acquisition ou disposition projetée ou en cours d’un bien-fonds par la municipalité; et à l’alinéa 13(1)j) – Une position, un projet, une ligne de conduite, une norme ou une instruction devant être observés par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d’une négociation actuelle ou éventuelle. Par conséquent, les discussions ne seront pas rendues publiques.

17. Motion portant adoption de rapports

Motion n° **2025-67-05**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que le rapport no 26A du Comité du patrimoine bâti, rapport no 18 du Comité des services communautaires, rapport no 19 du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence, rapport no 28 du Comité des finances et des services organisationnels et les rapports de la greffière municipale intitulé « Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du Conseil pour la période se terminant le 17 octobre 2025 » et « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d’explication aux termes de la Loi sur l’aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 8 octobre 2025 » soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

Adopté

18. Motions dont avis a été donné antérieurement

18.1 Défendre le maintien et le perfectionnement du contrôle automatisé de la vitesse dans les zones scolaires

Motion n° **2025-67-06**

Proposée par T. Tierney

Appuyée par A. Hubley

ATTENDU QUE le gouvernement de l’Ontario a annoncé son intention d’adopter en octobre 2025 une législation interdisant toutes les caméras municipales de contrôle automatisé de la vitesse (CAV)

dans la province, tout en s'engageant à financer d'autres mesures de modération de la circulation comme des dos d'âne et des feux clignotants dans les zones scolaires; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa dirige avec succès depuis 2020 un programme pilote de CAV qui compte maintenant 60 caméras, dont 50 en zone scolaire; et

ATTENDU QUE les données de ce programme indiquent une importante hausse de la conformité des automobilistes aux limites de vitesse affichées, soit un taux de conformité passé de 16 % avant l'installation à 87 % quatre ans plus tard, ce qui s'est traduit par une diminution des excès de vitesse et une amélioration de la sécurité pour les enfants et les piétons dans les zones scolaires; et

ATTENDU QUE, contrairement à d'autres municipalités ontariennes, la Ville d'Ottawa affecte toutes les recettes de son programme de CAV dépassant le coût de fonctionnement au plan d'action en matière de sécurité routière et au financement de mesures essentielles de sécurité routière comme l'amélioration des intersections, de la signalisation et d'autres éléments d'infrastructure, sans mettre un dollar de ce programme dans son budget général; et

ATTENDU QUE les excès de vitesse en zone scolaire demeurent la plus fréquente plainte reçue par les conseillères et conseillers d'Ottawa, ce qui souligne la constante nécessité de déployer des mesures ciblées d'application de la loi dans les zones scolaires pour prévenir les collisions et améliorer la sécurité et le bien-être dans les quartiers, et qu'un sondage de 2024 auprès des résidentes et résidents a révélé que plus de 80 % de la population sondée était d'accord avec les caméras de contrôle automatisé de la vitesse dans les zones scolaires; et

ATTENDU QU'une pleine interdiction dans toute la province forcerait la désactivation de toutes les caméras de CAV, y compris dans les zones scolaires, ce qui risquerait d'entraîner dans ces zones une hausse de la vitesse; et

ATTENDU QUE le gouvernement provincial continue d'insister sur l'importance de la conduite sécuritaire et de la réduction de la vitesse et s'est engagé à financer des mesures de modération de la

circulation comme des dos d'âne allongés, des feux clignotants, des carrefours giratoires et d'autres mesures pratiques;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa plaide pour les bienfaits attestés du programme de CAV pour la sécurité et presse le gouvernement provincial de permettre le maintien des caméras de CAV dans les zones scolaires désignées seulement si les caméras de CAV sont immédiatement retirées dans les zones non scolaires;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, si le gouvernement provincial fait retirer les caméras de CAV dans les zones scolaires, le Conseil sollicite l'autorisation pour les municipalités de les retirer sur une période de 12 mois afin d'opérer une transition graduelle et de réduire au minimum les risques de sécurité pendant l'implantation d'autres types de mesures;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil demande à la province d'octroyer des fonds équivalents à titre compensatoire, et que la Ville s'engage à affecter l'entièreté de ces fonds compensatoires au budget du plan d'action en matière de sécurité routière, pour maintenir l'investissement dans les mesures essentielles de sécurité routière comme l'amélioration des intersections, de la signalisation et des autres éléments d'infrastructure afin de protéger les plus vulnérables usagères et usagers de la route;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la greffière municipale porte cette motion à l'attention du premier ministre Doug Ford et de son ministre des Transports, Prabmeet Sarkaria;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'après le dépôt de la législation, il soit demandé au personnel de produire au début du premier trimestre de 2026 un rapport de prévision des répercussions sur la sécurité et le financement que l'interdiction provinciale entraînerait à Ottawa, rapport qui se pencherait en particulier sur les données concernant la diminution des collisions et des excès de vitesse attribuables au CAV dans les zones scolaires et sur les effets sur le plan d'action en matière de sécurité routière, et de préparer un plan de mise en place d'autres dispositifs de sécurité en zone scolaire parmi toutes les mesures permises.

Adopté

19. Motions exigeant la suspension des Règles de procédure

19.1 Modification technique - Rapport sur le Groupe de travail sur l'innovation en matière de logement et sur le Plan d'accélération de création de logements

Motion n° **2025-67-07**

Proposée par J. Leiper

Appuyée par L. Johnson

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examiné ce point à la réunion d'aujourd'hui pour permettre la présentation du règlement municipal nécessaire dans les meilleurs délais.

ATTENDU QUE les recommandations 3a. et 3b. du rapport sur le Groupe de travail sur l'innovation en matière de logement et sur le Plan d'accélération de création de logements du Comité mixte des finances et des services organisationnels et de la planification et du logement figurent telles quelles dans le document 1 de la présente motion; et

ATTENDU QUE la motion no 2025-66-06, adoptée à la réunion du Conseil du 8 octobre 2025 et jointe à la présente motion (document 2), modifie la recommandation 3b.; et

ATTENDU QUE la motion no 2025-66-06 prévoyait que :

la recommandation 3b. soit retirée de manière à révoquer toute mesure de remboursement des fonds perçus à ce jour en tant que redevances pour avantages communautaires; et

ATTENDU QUE la recommandation 3a., dans sa version modifiée par le Comité mixte et adoptée par le Conseil, préconisait notamment ce qui suit :

et réduire les redevances déjà perçues à 2 % (ou à 1 % pour les zones de grande station de transport en commun) en vue d'un remboursement de la différence au requérant; et

ATTENDU QU'il est nécessaire d'apporter des précisions, compte tenu de l'adoption de la recommandation 3a. et de la modification de la recommandation 3b.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la recommandation 3a. du rapport sur le Groupe de travail sur l'innovation en matière de logement et sur le Plan d'accélération de création de logements du Comité mixte des finances et des services organisationnels et de la planification et du logement soit modifiée pour supprimer la phrase suivante :

et réduire les redevances déjà perçues à 2 % (ou à 1 % pour les zones de grande station de transport en commun) en vue d'un remboursement de la différence au requérant.

Adopté

19.2 Plaque commémorative à Rockcliffe Park

Motion n° 2025-67-08

Proposée par R. King

Appuyée par L. Dudas

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante à la réunion du Conseil du 24 octobre 2025 pour installer la plaque dans les meilleurs délais.

ATTENDU QU'en 2021, le Conseil a approuvé la demande présentée par la Rockcliffe Park Residents Association à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour faire désigner le quartier comme arrondissement historique national; et

ATTENDU QU'en mai 2024, le gouvernement du Canada a désigné Rockcliffe Park comme lieu historique national pour sa conception et son aménagement distinctifs, sa diversité architecturale et sa capacité à mettre en lumière le double rôle d'Ottawa, comme capitale nationale et centre diplomatique, ce qui souligne la présence du Canada sur la scène internationale; et

ATTENDU QU'une cérémonie commémorative a eu lieu à Rockcliffe Park le 30 mai 2025; et

ATTENDU QU'aucun processus clairement établi ne permet au personnel municipal d'apposer des plaques fédérales sur des propriétés de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil autorise la Commission des lieux et monuments historiques du Canada à

installer une plaque commémorative bilingue à un endroit approuvé par le personnel dans le parc Village Green adjacent au sentier, à proximité de l'angle du chemin Springfield et de l'avenue Mariposa;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'installation de la plaque soit financée par des sources admissibles.

Adopté

19.3 Lansdowne – Changement de date – Conseil

Selon le paragraphe 1(2) du *Règlement de procédure*, les règles ne peuvent être suspendues que si les trois quarts des membres présents le décident par un vote. Avec un résultat de 12 voix contre 11, le seuil des trois quarts n'est pas atteint.

Motion n° **2025-67-09**

Proposée par W. Lo

Appuyée par S. Menard

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante pour que le rapport final sur le projet Lansdowne 2.0 puisse être examiné par le Comité des finances et des services organisationnels le 29 octobre 2025 et par le Conseil le 7 novembre 2025.

Voix affirmative(s) (12): T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, S. Plante, R. King, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, S. Menard, M. Carr, et W. Lo

Voix négative(s) (11): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Tierney, I. Skalski, D. Brown, et A. Hubley

Rejeté (12 à 11)

20. Avis de motion (pour examen à une réunion subséquente)

20.1 Plaque de rue commémorative pour a Company of Fools au parc Strathcona

Proposée par S. Plante

Appuyée par M. Sutcliffe

ATTENDU QU'a Company of Fools – la plus ancienne troupe professionnelle ottavienne mettant en scène Shakespeare au parc –, qui célèbre son 35e anniversaire, est fière de poursuivre sa mission, à savoir offrir des pièces de théâtre accessibles et professionnelles aux résidentes et résidents d'Ottawa; et

ATTENDU QUE la troupe souhaite faire installer une plaque commémorative portant l'inscription « voie Fools » sur le chemin Range, au parc Strathcona, où elle se produit; et

ATTENDU QUE ce projet sera financé par le Bureau du maire;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'il soit demandé au personnel d'installer sur le chemin Range, au parc Strathcona, une plaque de rue commémorative célébrant le 35e anniversaire d'a Company of Fools.

21. Motion portant présentation de règlements

21.1 Trois lectures

Motion n° **2025-67-10**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour, sous le titre « Motion portant présentation de règlements, Trois lectures », soient lus et adoptés.

2025-387 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2025-99 concernant le Code de conduite des membres du Conseil.

2025-388 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fermer une partie de la rue Bank, à Ottawa.

2025-389 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fermer une partie de la rue Slater, à Ottawa.

2025-390 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 50 (2000) en matière d'acquisition de biens, de services et de travaux de construction par la Ville d'Ottawa.

2025-391 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2017-180 sur l'affectation d'agentes ou agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.

2025-392 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser l'imposition de frais spéciaux pour le 91, avenue Guigues (la « propriété bénéficiaire

»).

2025-393 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser l'imposition de frais spéciaux pour le 121, avenue Fentiman (la « propriété bénéficiaire »).

2025-394 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser l'imposition de frais spéciaux pour le 1134, avenue Emperor (la « propriété bénéficiaire »).

2025-395 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 42482 situées sur les rues George, York et Dalhousie.

2025-396 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1643 situées sur le croissant Cairn et le chemin du Couloir.

2025-397 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (voie Autumn Meadow).

2025-398 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à instaurer le Programme d'amélioration des façades patrimoniales du centre-ville.

2025-399 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2001-17 afin d'affecter des inspectrices ou inspecteurs, agentes ou agents des normes foncières et agentes ou agents d'application des règlements municipaux aux Services du Code du bâtiment de la Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment.

2025-400 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan enregistré 10.

2025-401 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 10 situées sur le privé Miwâte.

2025-402 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1412, rue Stittsville Main.

Adopté

22. Règlement de ratification

Motion n° **2025-67-11**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 22 octobre 2025.

Adopté

23. Demandes de renseignements

23.1 OCC-2025-19 - Request for Information Concerning Heavy Construction Vehicle Traffic Safety in Residential Neighbourhoods

Soumis par le conseiller R. King

Avec la densification et le renouvellement des infrastructures dans les vieux quartiers, les résidents sont aux prises avec une augmentation de la circulation des véhicules de construction lourds, notamment des camions à benne, des bétonnières, des excavatrices et des transporteurs d'équipement, dans les rues résidentielles, près des écoles, des parcs et des habitations. Le volume, la taille et le poids de ces véhicules suscitent de vives inquiétudes quant à la sécurité routière, en particulier pour les usagers vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées, les cyclistes et les piétons.

Étant donné la densification actuelle et le nombre croissant de projets d'infrastructure, il est essentiel de comprendre comment est gérée la sécurité routière pour ces véhicules et ce qu'il est possible d'améliorer. Il faut recueillir davantage de renseignements pour pouvoir cerner les lacunes du cadre existant et veiller à ce que la sécurité communautaire reste d'une importance primordiale vu l'intensification des activités d'aménagement.

Le personnel pourrait-il répondre aux questions suivantes :

1. Normes et supervision actuelles
 - La réglementation et la supervision de la sécurité associée aux véhicules de construction lourds dans les secteurs résidentiels relèvent-elles de la Ville ou du gouvernement provincial ou il s'agit d'une compétence partagée? Quelles mesures précises

sont en place pour garantir que ces véhicules sont utilisés de façon sécuritaire à proximité des écoles, des parcs et des établissements communautaires, ainsi que dans les rues résidentielles, lorsque plusieurs chantiers engendrent une forte circulation dans les quartiers?

2. Exigences de sécurité sur les chantiers

- Existe-t-il des protocoles de sécurité obligeant les entreprises de construction à protéger les enfants, les personnes âgées, les piétons et les cyclistes contre les incidents avec des véhicules de construction lourds aux passages pour piétons, dans les zones scolaires, dans les rues résidentielles et aux intersections? Si oui, comment ces exigences sont-elles appliquées?

3. Repérage des lacunes et amélioration continue

- La Ville assure-t-elle le suivi et intervient-elle en cas d'incidents et de quasi-accidents impliquant des véhicules de construction lourds dans les zones résidentielles? Quelle information est fournie proactivement aux résidents, surtout aux familles et aux personnes âgées, sur la manière de partager la route de façon sécuritaire près des chantiers?

24. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 00.

Motion n° **2025-67-12**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que les délibérations du Conseil de la réunion du 22 octobre 2025 soient ajournées.

Adopté

Greffière de la Ville

Maire